

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet à 18h30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Lévis-Saint-Nom, légalement convoqué, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne GRIGNON,
Maire.

Étaient présents :

Anne GRIGNON, Maire

Raymond DAVID, Stéphanie LAHILAIRE, Delphine HILBERT, Norbert GUADAGNIN, Adjoint
au Maire,

Nathalie ACCAOUI, Valérie ALLEAUME, Jérémy HERVÉ, Nadia MACULOTTI (arrivée à
19h00), Jean-Philippe MARCHAND, Valérie ORAIN,

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents représentés :

Martial GOUSSARD représenté par Valérie ALLEAUME,

Yves MAGNÉ représenté par Anne GRIGNON,

Étaient absents : Anne BERGANTZ, Guilhem BOUCHÉ, Jean-Marc DUTECH, Christiane
GROS, Marion HAREL-LOUVANCOUR, Stéphane JOST, Nadia MACULOTTI (jusqu'à 19h),

Secrétaire de séance : Stéphanie LAHILAIRE

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte rendu de la séance du 9 juin 2023

Demande de subvention au Conseil départemental pour des travaux commandés par les
exigences de la sécurité routière ou de la protection des plus jeunes

Signature de la convention avec le SIVOM de la Région du Mesnil Saint Denis pour
l'utilisation des installations sportives de la piscine

Création de postes pour l'accueil de loisirs sans hébergement pour accroissement
temporaire d'activité

Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Stéphanie LAHILAIRE est désignée secrétaire de séance.

**2023-32- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR DES
TRAVAUX COMMANDES PAR LES EXIGENCES DE SECURITE ROUTIERE OU DE LA
PROTECTION DES PLUS JEUNES**

Madame le Maire précise que la commune a pour projet de réaliser des aménagements de
sécurité routière à l'angle de la route d'Yvette / route des Charmes ainsi qu'aux abords du
Centre polyvalent le long de la route d'Yvette.

Dans le cadre du dispositif de répartition du produit des amendes de police, il est possible de
solliciter du Conseil départemental une subvention pour des travaux commandés par les
exigences de sécurité routière ou de la protection des plus jeunes à hauteur de 80% du coût HT
des travaux.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter du Conseil départemental, pour l'année 2023, une subvention pour des travaux commandés par les exigences de la sécurité routière ou de la protection des plus jeunes pour les travaux suivants

Description des travaux :

Elargissement du trottoir pour permettre le passage des personnes à mobilité réduite à l'angle de la Route d'Yvette / Route des Charmes (4 263,70 € HT) et pose de barrière fixes de sécurité devant le centre polyvalent le long de la route d'Yvette (1 107,09 € HT)

Soit un coût total des travaux de 5 370,79 euros HT.

S'ENGAGE à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération, et conforme à l'objet du programme.

S'ENGAGE à financer la part des travaux restant à sa charge.

2023-33- SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE SIVOM DE LA REGION DU MESNIL SAINT DENIS POUR L'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA PISCINE

Madame le Maire précise que le SIVOM de la Région du Mesnil Saint Denis met à disposition de la commune un créneau de 40 minutes à la piscine du Mesnil Saint Denis pour l'apprentissage de la natation des scolaires. Pour l'année scolaire 2023/2024, le coût total de la prestation (location du bassin et mise à disposition des Maîtres-Nageurs Sauveteurs) est de 158,37 euros et est pris en charge par le budget communal.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention pour l'utilisation des installations sportives de la piscine du SIVOM de la Région du Mesnil Saint Denis,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention pour l'utilisation des installations sportives de la piscine du SIVOM de la Région du Mesnil Saint Denis,

AUTORISE le maire à signer ladite convention.

2023-34- CREATION DES POSTES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il convient de créer des postes d'adjoint d'animation pour faire face à accroissement temporaire d'activité notamment pendant les périodes de vacances scolaires,

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer 3 postes d'adjoint d'animation non permanents à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité :

2 postes à raison de 20 heures hebdomadaires,

1 poste à raison de 25 heures hebdomadaires.

DECIDE que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint d'animation,

AUTORISE le paiement des heures complémentaires ou supplémentaires que pourraient effectuer les agents à la demande de l'autorité territoriale pour assurer la continuité du service public et répondre aux obligations réglementaires.

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Madame le Maire demande à ajouter un point complémentaire à l'ordre du jour :

Programme départemental 2023-2026 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries, réseaux divers et de sécurité routière sur routes départementales demande de subvention au conseil départemental

A l'unanimité les membres acceptent.

Nadia MACULOTTI arrive en séance à 19h00

2023-35- PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2023-2026 D'AIDE AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES EN MATIERE DE VOIRIES, RESEAUX DIVERS ET DE SECURITE ROUTIERE SUR ROUTES DEPARTEMENTALES DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Madame le Maire précise que le Conseil départemental a adopté un nouveau programme 2023-2026 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries, réseaux divers et de sécurité routière sur routes départementales et présente les projets de travaux sur la commune.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil départemental a adopté un nouveau programme 2023-2026 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries, réseaux divers et de sécurité routière sur routes départementales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter du Conseil départemental une subvention au titre du programme 2023-2026 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries, réseaux divers et de sécurité routière sur routes départementales.

La subvention s'élèvera à 247 578 euros hors taxes soit 68 % du montant des travaux subventionnables de 364 085 euros hors taxes.

S'ENGAGE à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux figurant dans le dossier annexé à la présente délibération, et conforme à l'objet du programme.

S'ENGAGE à financer la part des travaux restant à sa charge.

PRECISE que les crédits nécessaires pour le financement des opérations seront inscrits aux budgets des exercices concernés section investissement, chapitres 21 et 23, articles 2151 et 2315.

AUTORISE le maire à signer les pièces s'y rapportant.

Ce programme de subvention permettra de lancer la 2^{ème} tranche des travaux d'enfouissement des réseaux Route de Girouard.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune décision

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05

Le maire
Anne GRIGNON

A handwritten signature in purple ink, consisting of several overlapping loops and a vertical line, likely representing the name Anne Grignon.

Le Secrétaire de séance
Stéphanie LAHILAIRE

A handwritten signature in purple ink, featuring a stylized 'S' shape followed by a horizontal line and a small upward stroke, likely representing the name Stéphanie Lahilaire.